Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti GE

1. **Débitrice: ME BE TO Sàrl**, rue de Lyon 112, **1203 Genève**
2. **Remarques:** Toute activité dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.
   Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
   1. L'état de collocation (réf. n◦ 1);
   2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n◦ 2);
   3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n◦ 3).
   A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
   - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
   - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
   Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n◦ 1-3)
   Pour tout renseignement:
   Groupe n◦ 4, tél. 022 388 89 04
   2010 000677 W / OFA4

   Office des faillites
   1227 Carouge

05948614